

DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180322-2018D14_Result-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 mars 2018
Délibération n° : 2018_14
Date de convocation : 15 mars 2018



Objet : **Affectation des résultats de l'exercice 2017**

Par la suite d'une convocation en date du 15 mars 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arvieux, le 22 mars 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé et pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOUD (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, suppléante, présente (1 voix)

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eyglis** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- L'article L2311-5 du CGCT ;
- La délibération du Comité syndical approuvant le Compte de gestion 2017 ;
- La délibération du Comité syndical approuvant le Compte administratif 2017 ;

Considérant :

Le compte administratif de l'exercice 2017

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 mars 2018
Délibération n° : 2018_14
Date de convocation : 15 mars 2018

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le Comité syndical

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2017

- constatant que ledit compte présente un **EXCEDENT** cumulé d'exploitation
de 518 831,28 €

Ainsi déterminé

- Résultat antérieur reporté	ou	excédent	445 759,42 €
		déficit	

- Affectation à la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice (12) :

	ou	excédent	73 071,86 €
		déficit	

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017
(Résultat d'exploitation à affecter) ou

	excédent	518 831,28 €
	déficit	

- constatant que ledit compte présente un **EXCEDENT** cumulé d'investissement
de 141 638,66 €

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1	ou	excédent	90 296,63 €
		besoin de financement	

Solde des opérations de l'exercice	ou	excédent	51 342,03 €
		besoin de financement	

compte 001 à reprendre en 2018	ou	excédent (R001)	141 638,66 €
		besoin de financement (D001)	

Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)	345 656,25 €
---	--------------

Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) <small>(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)</small>	223 732,94 €
--	--------------

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	0,00 €
---	--------

- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement	(R1068)	- €
---	---------	-----

- En affectation complémentaire en réserve :	(R1068)	- €
--	---------	-----

Reliquat à reprendre au budget 2018 au compte 002
excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)
déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)

	excédent (R002)	518 831,28 €
	déficit (D002)	

